



## Contenu détaillé de formation en présentiel

### Intitulé et références

- ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre
- Fiche certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36133>
- Règlement complet : <https://metiers.ffe.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-ATE-20220102-V2-1.pdf>

### Objectifs

En fin de formation, l'élève sera capable de :

- Contribuer à l'accueil, l'animation et promotion pour optimiser la satisfaction clientèle et le fonctionnement de la structure.
- Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction clientèle et un fonctionnement optimal de la structure.
- Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure dans le respect de la réglementation et de la sécurité.
- Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie adaptée aux publics encadrés en garantissant leur sécurité et le bien être équin.
- Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien être équin.
- Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations eu niveau sécurité et bien être.
- Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées.
- Assurer le suivi de la cavalerie pour gérer sa charge de travail en prenant en compte ses aptitudes et son comportement.
- Conduire le travail de la cavalerie en vue d'une utilisation optimale par les participants en préservant son intégrité physique et morale.

### Public visé et prérequis

- Public visé : personnes majeures, désirant encadrer des promenades et randonnées de manière professionnel
- Prérequis : posséder le Galop 6, être en possession du PSC1 ou équivalent, certificat médical autorisant l'encadrement et l'enseignement de l'équitation, avoir totalisé au moins 7 jours de randonnée à cheval dont au minimum 4 consécutifs, avoir validé le test d'entrée de l'ATE et effectué un test de positionnement auprès du centre de formation choisi.



## Contenu de formation

- Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre :
  - o Etre capable d'encadrer et d'organiser des promenades et randonnées en autonomie
  - o Etre capable de présenter oralement un projet professionnel de tourisme équestre
- Techniques équestres du tourisme équestre
  - o Etre capable d'effectuer un travail sur le PTV ( parcours en terrain varié )
  - o Etre capable d'analyser le travail de son cheval sur des exercices de PTV
- Soins et entretien des équidés et des infrastructures :
  - o Etre capable de maitriser les gestes de base en maréchalerie, bourrellerie, matelotage et secourisme équin
  - o Etre capable d'entretenir au quotidien les infrastructures et les équidés
- Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire :
  - o Etre capable de produire un rapport de stage
  - o Etre capable de créer un produit de tourisme équestre
  - o Etre capable de maitriser l'environnement institutionnel des entreprises de tourisme équestre et la législation en vigueur
  - o Etre capable de maîtriser la base de la comptabilité et de gestion

## Moyens prévus

- Moyens pédagogiques : Clé USB avec les cours remis en fin de formation à chaque élève, livres et photocopiés
- Moyens techniques : Salle de cours avec rétroprojecteur, carrière en sable, manège couvert si mauvais temps, rond de longe, PTV, cavalerie d'école avec matériel de randonnée
- Moyens d'encadrement :
  - o Julie SERRES, BPJEPS TE, 14ans d'expérience, juge CSO et TREC club, juge de piste CSO
  - o Amandine EYMERY, ATE, 12 ans d'expérience en randonnée en milieu montagnard

## Méthodes pédagogiques

- Séances techniques en équitation
  - o Enchaînement des séquences pédagogiques visant à faciliter les apprentissages
    - Pédagogie active de mise en situation
- Séances techniques hors équitation
  - o Séquences pédagogiques courtes et espacées dans le temps pour permettre de consolider les nouveaux gestes techniques appris
    - Pédagogie démonstrative
    - Expérimentation
- Séances théoriques



- Pédagogie basée sur l'échange et le partage d'expérience pour créer une implication et concrétiser les situations
  - Pédagogie active et de mise en situation
  - Jeux de rôle

## Modalités d'inscription et de formation

- Entretien : rendez vous en présentiel ou téléphone ou par visio afin de vérifier les prérequis et l'adéquation de la formation dans le projet d'évolution professionnelle
- Test d'entrée : inscription à un test d'entrée sur le site de la FFE, calendrier national. Les sessions de test d'entrée sont organisées par les CRE de chaque région. L'entrée en formation nécessite obligatoirement l'obtention de ce test. Possibilité d'effectuer un test blanc en centre de formation en amont
- Test de positionnement auprès de l'organisme de formation
- Signature du contrat de formation après obtention du test d'entrée et après le positionnement

## Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation

- Suivi de l'exécution : signature des fiches de présence par demi journée, par le stagiaire et le formateur
- Evaluations formatives par l'organisme de formation :
  - Une fois les notions visées par le référentiel vues, vérification de l'acquisition
    - Sous forme de QCM via Evalbox pour le contenu théorique
    - Sous forme de séance pratique pour le contenu technique
  - Acquisitions notées sur le livret de suivi et sur le livret électronique
- Evaluation certificative de l'UC2, réalisée dans les 2 derniers mois de la formation et à minima 15 jours avant les autres épreuves certificatives. La date est proposée par l'organisme de formation et validée par la FFE.
- Evaluations certificatives des UC1 et 3 sont organisées par les CRE selon un calendrier national FFE.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de fin de formation
- Obtention partielle : chaque bloc de compétences est sanctionné par une Unité Capitalisable qui reste acquise 3 ans. C'est l'acquisition des 3 UC qui valide l'obtention de l'ATE.

## Principales équivalences et passerelles vers l'ATE

- Les titulaires du BPJEPS TE ou CQP ORE obtiennent par équivalence l'ATE
- Les titulaires du BPJEPS AE autre mention obtiennent par équivalence l'UC1 et 3
- Les titulaires de l'AAE toutes dominantes obtiennent par équivalence les Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique
- Les titulaires du CQP ASA TE obtiennent par équivalence les EPMSE

Vous pouvez consulter le tableau des équivalences sur le règlement de l'ATE page 36



## Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

- Habilitation Equihandi : Notre équipe de formateurs n'est pas habilitée à enseigner l'équitation adaptée. Aucun des formateurs n'est titulaire d'un titre d'encadrement équihandi, nous ne pouvons donc pas accueillir sur cette formation des publics en situation de handicap.
- Informations complémentaires : listes des organismes pouvant accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs projets de formation :
  - o AGEFIPH : handicap formation PACA, rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL, tel : 04.42.93.15.50
  - o FFE : Cheval et diversité, [cheval.diversite@ffe.com](mailto:cheval.diversite@ffe.com) ou 02.54.94.46.16

## Durée, période de réalisation et modalités de déroulement

- Durée totale de la formation : 660 heures. Le positionnement peut alléger ou renforcer certains modules mais le volume minimum est de 300 heures et le maximum de 750 heures
- Période de réalisation :
  - o Entrée en formation : première semaine de mars
  - o Examen terminal : selon calendrier national mais en principe début octobre avec possibilité de rattrapage fin octobre début novembre
- Horaires : du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h
- Rythme : formation continue 35h semaine en centre de formation
- Inscription : minimum 15 jours avant le début de la formation
- Confirmation d'inscription : à l'issue de l'obtention du test d'entrée
- Inscription à l'examen : UC1, 2 et 3 sont les épreuves terminales certificatives jugées par un jury plénier, inscription minimum 14 jours avant la date des épreuves sur FFE.com
- Modalités de déroulement : présentiel en centre de formation
- Mise en situation : une mise en situation pédagogique est prévue en entreprise sur une durée de 205h afin de :
  - o Expérimenter les situations d'encadrement et de gestion avec de la clientèle réelle
  - o Découvrir le fonctionnement quotidien d'une entreprise de tourisme équestre
  - o Participer au travail de la cavalerie

Cette mise en situation se fait dans le cadre d'une convention de stage.

- Lieu de formation : SAS Les Sabots de Vénus 2833 route des Baux 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS

## Coût de la formation

- Formation de 455, tarif horaire de 12€50 de l'heure soit 5687€50
- Mise en situation professionnelle 205 heures



- Inscription au test d'entrée : 90€
- Inscription à l'examen certificatif : 500€
- Frais annexes :
  - o Casque 100€ env
  - o Protège dos 100€ env
  - o Boussole et porte carte 50€ env
  - o Tenue complète d'équitation : 150€ env
  - o Gants : 10€ env
  - o Licence FFE 36€ ( si non valide pour l'année en cours )

<b>Rédacteur</b>		<b>Approbateur</b>	
Amandine EYMERY		Amandine EYMERY	
<b>REVISIONS</b>			
Date	Nature de la révision	Version	
30/01/2025	objectifs	1.3	